



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

**DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 16 avril 2014**

--- o0o ---

L'an deux mille quatorze, le seize avril, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES (a procuration pour Mme DUBOIS-MAURY), LAMOTHE (a procuration pour M. DUCASSE), Mme DEGOS, M. DUBOS, Mme COURROS, M. MARSAN, Mmes BRUGAT, COUFFIGNAL, M. BRUEY, Mme ULMANN, M. GAILLARDET, Mme CHAPUIS, MM. DUBUN, GOSSELIN, LAFOURCADE, Mme GARRIDO, M. DUPLA, Mme THIEBLIN, M. TAUZIA, Mmes DAUGREILH, DARGELOSSE.

Etaient excusés : M. DUCASSE (a donné procuration à M. LAMOTHE), Mme DUBOIS-MAURY (a donné procuration à M. BROQUÈRES).

Un scrutin a eu lieu, Mme COUFFIGNAL Laurine a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance C

Délibération n°18

DELIBERATION

Rapporteur : M. LAMOTHE

Objet : Projet de Travaux de la Rue des Violettes et Carrefour « Glycines »

Dans le cadre de ses travaux de voirie, la commune de TARTAS a prévu de réaliser les aménagements de la rue des violettes au droit de la plaine des sports : voirie, trottoirs, parkings et clôture du stade. Ces travaux seront réalisés dans le courant du deuxième semestre 2014.

S'agissant d'une voie qui a été transférée dans la voirie communautaire, la Communauté de Communes du Pays Tarusate (CCPT) va participer à hauteur du montant des travaux relevant de sa compétence (notamment le revêtement de la bande de roulement, les bordures etc...). Cette participation qui sera reversée à la commune de Tartas sous la forme d'un fonds de concours a été évaluée à 107 000 euros sur la base des estimatifs de l'étude du projet.

La commune communiquera le montant réel des travaux à la CCPT lorsque le marché aura été attribué à l'issue de la procédure adaptée en cours.

Pour sa part, la CCPT a prévu dans le cadre des travaux de voirie communautaire 2014, de réaliser la réfection de la rue des violettes entre le centre de loisirs et la rue des charpentiers en continuité des travaux communaux ; cette portion d'aménagement inclut le carrefour rue des violettes avec la rue de glycines sur lequel la commune souhaite faire un aménagement particulier à base d'écluse qui induit un surcoût des travaux communautaires. La commune versera donc à la CCPT un fonds de concours correspondant à cette plus-value estimée à environ 25 000 euros.



Aussi, tant pour les travaux réalisés par la commune que ceux réalisés par la CCPT, les crédits sont prévus au budget 2014, et il est demandé à notre assemblée :

- d'autoriser M. le Maire à signer tous documents de commande publique
- d'autoriser M. le Maire à signer tous documents et conventions se rapportant à ces opérations.

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DONNE un avis favorable et autorise M. le Maire à signer tout document de commande publique et les conventions se rapportant à ces opérations.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Jean-François BROQUÈRES